

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE3552

présenté par

M. Sorre, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation,
Mme Bannier, Mme Descamps, Mme Froger et M. Lenormand

ARTICLE 2

À l'alinéa 8, supprimer le nombre :

« 50 000 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa tel que rédigé décrit précisément les personnels concernés par le programme national triennal de formation accélérée proposée. Il est possible que ce nombre change au cours du temps, c'est pourquoi le présent amendement propose de supprimer le nombre de 50 000.